

roit à l'ouverture de la Visitation de la Chambre Impériale, & il se conforma à l'avis de *Baviere* relativement aux rapports à faire à l'Empereur & à l'Empire.

Dans le Collège des Princes on a porté d'amples suffrages au Protocole : & quoique les Secrétaires de Légation n'ayent pû encore achever le Protocole, on peut cependant ajouter à ce qu'on a dit des suffrages, que *Würtzbourg*, *Palatin-Lautern*, *Simmeren*, *Neubourg*, *Veldentz*, *Magdebourg*, *Bade-Dourlach*, *Hochberg*, *Saxe-Gotha*, *Altenbourg* & *Bade-Bade*, ont opiné que les rapports des Subdélégués devoient se faire à l'Empire. *Würtzbourg* & *Bamberg* ont proposé que les Classes des Députés devoient se relever, & *Bamberg* a posé le terme d'un an. *Liege* a cru que cela devoit se faire du moins au bout de deux ans. Quant aux instructions, *Freysingen* a jugé qu'on devoit s'en tenir aux anciennes. *Hildesheim*, au contraire, croit qu'il en faut dresser de nouvelles. *Bamberg* s'est déclaré pour les anciennes, en attendant que l'on vît ce que l'Empereur proposera dans la suite à l'Empire sur ce sujet.

Les Suffrages Palatins ont recommandé d'abreger les procès : *Bade-Bade* y trouve bien des obstacles, & non sans fondement. *Freysingen*, *Ratisbonne*, *Bade-Bade* & *Liege* ont insisté sérieusement sur ce qu'on recommandât aux Subdélégués d'examiner scrupuleusement ce qui peut avoir été la cause que depuis 1737 il soit venu tant de recours aux Commices. *Weissenbourg* & *Spire* ne se sont pas moins étendus sur les défauts de la Chambre Impériale. *Bade-Bade* a fait quelques propositions relatives à la prévention, aux affaires féodales & à celles de la Noblesse &